BULLETIN DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
2e Série — Tome 32 — N° 1, 1960 (1961), pp. 445-447.

DEUX ANCIENNES DESTRUCTIONS VOLONTAIRES DE PLANTES MALGACHES

Par R. DECARY.
ASSOCIÉ DU MUSÉUM

Dans la lutte contre les espèces végétales considérées comme dangereuses ou nuisibles, des procédés variés sont employés. A Madagascar, on a préconisé certains ingrédients chimiques contre *Eichornia crassipes* Solms., si envahissante dans les rizières et cours d'eau [1] ; on a également volontairement utilisé une cochenille parasite pour faire disparaître les cactus épineux de l'Extrême-Sud [2]. Une « peste végétale » qu'il reste encore à détruire, est le *Lantana camara* L., du domaine oriental ; il a envahi des milliers d'hectares et forme d'épais fourrés épineux résistant aux feux [3]. Enfin, j'ai déjà fait connaître, dans ce *Bulletin* même [4], que, dans la province de l'Androy, les indigènes détruisent volontairement les derniers exemplaires du rare *Aloe Suzannae* Decary, en prétextant qu'ils sont gênants dans la zone des cultures.

Deux espèces arborescentes aussi ont été autrefois l'objet de destructions ou plutôt de tentatives de destruction systématique mais heureusement temporaires et localisées : il s'agit du *Tanguin* de la région orientale, et du *Komanga* du pays Sakalava.

Cerbera venenifera Poiret (Stud.). — On connaît la toxicité du fruit de cette Apocynacée ; les Malgaches l'employaient autrefois couramment dans l'ordalie dite du tanguin [5].

Quand, après le traité conclu en 1840 avec la reine Tsiomeko, la France prit possession de l'île de Nosy-Bé le 5 mars 1841, le procès-verbal établi à cette occasion porte mention de l'interdiction de l'emploi du tanguin comme épreuve judiciaire :

1. L'envahissement par cette plante est tel qu'il y a dix ans, en 1950, on a extrait, dans les canaux et rizières de la seule plaine du Betsimisatatra près de Tananarive, 26.000 mètres cubes de jacinthe. Aux Indes, on lutte contre elle au moyen de solutions alcalines de sels d'arsenic.
2. R. Decary. La destruction des Cactus par une Cochenille à Madagascar ; ses conséquences économiques et sociales. *Bull. Soc. linn. Lyon*, T. LXXV, 1929, p. 1.
3. En Nouvelle Calédonie, Guillaumin a signalé que, pour lutter contre cette Verbénacée, on avait fait venir des îles Hawaï la mouche *Ophiomya lantanae* qui s'attaque aux fruits, et le Tingide du Lantana qui, en défoliant les pieds, arrive à en limiter l'extension. (A. Guillaumin, Les plantes nuisibles de Nouvelle Calédonie. *R. B. A.*, 1951, p. 428).
4. R. Decary. Quelques plantes malgaches rares ou en voie d'extinction. *Bull. Mus. Hist. nat.* T. XVIII, 1946, p. 495.
5. R. Decary. Les ordalies et sacrifices rituels chez les anciens Malgaches. Pau, 1959, pp. 11-30.

« ... Le Capitaine Passot a repris la parole en ces termes : « Sakalaves, le gouverneur de Bourbon sait que, lorsque vous doutez de la culpabilité de quelqu'un, vous avez l'habitude de lui donner un poison pour le tuer. C'est là une coutume barbare que les Français ne souffriront jamais. Ce n'est pas ainsi que le fort doit se conduire vis-à-vis du faible ».

Le Capitaine de corvette Jehenne déclarait à son tour : « Votre usage du *tamfin* (tanguin) est une sauvagerie... Les Blancs savent que le *tamfin* est un poison très fort, mais ses effets ne peuvent pas servir à distinguer le coupable de l'innocent sur lequel il a la même action. Croyez-vous donc, en effet, que si vous êtes innocent, il n'aura pas le même effet sur vous et ne vous tuera pas sur-le-champ ? »

La reine Tsiomeko répondait alors : « Je décide que l'usage de ce poison sera aboli comme l'ordonne le gouvernement de Bourbon ».

Mais en fait, il est fort probable que son emploi se poursuivit clandestinement de temps à autre.

Il en était ainsi, en tout cas, à l'île Sainte-Marie, comme en fait preuve la lettre suivante adressée le 22 mars 1853 par le Commandant supérieur de Mayotte au Ministre de la marine et des colonies, et que je reproduis en entier :

« Dans le courant de l'année 1851, le Commandant de Sainte-Marie a expédié à Mayotte, pour être jugés par moi, les nommés Lavassumpo, Rafama et Tsimidir, tous trois appartenant aux premières familles Betsimisaraka de notre colonie. Ces hommes étaient accusés et convaincus d'avoir administré le tanguin à l'un de leurs compatriotes qui n'avait pu résister à l'épreuve et qui était mort.

« Bien que je considérasse comme un crime cette épreuve meurtrière que les habitants de Madagascar recherchent pour des faits insignifiants, je n'ai pas cru qu'il y eût un bénéfice moral et politique évident à faire juger ces trois grands chefs par la cour d'assises de Bourbon ; j'ai entrevu la possibilité de détruire par eux la cause des crimes possibles dans l'avenir. et j'ai ordonné qu'ils fussent retenus en prison jusqu'à ce que leur famille très nombreuse *eût fait disparaître de l'île tous les arbres à tanguin*. Cette opération, qui a duré plus d'une année, vient de se terminer et les coupables ont été mis en liberté. Je vous annonce avec satisfaction ce résultat qui est, selon moi, des plus intéressants au point de vue de la morale et de la civilisation » [1].

Ainsi la destruction des arbres à tanguin fut systématique à l'île Sainte-Marie il y a un peu plus d'un siècle, et il est à noter que l'Herbier du Laboratoire de Phanérogamie ne possède, en provenance de cette île, qu'un seul échantillon recueilli par Boivin en 1841, six ans, par conséquent avant la destruction. Destruction qui, cependant, dût ne pas être absolument totale, et il est bien probable que l'arbre s'y rencontre de nouveau communément de nos jours.

Erythrophloeum couminga Baill. — Nom vernaculaire : Komanga, Kiminga. Cette Légumineuse est un bel arbre localisé dans la partie médiane du domaine occidental. L'alcaloïde qu'il contient est très toxique, mais

1. Archives de la République malgache.

contrairement à l'*E. guineense* Don. d'Afrique occidentale, il n'est pas utilisé comme poison d'épreuve par les indigènes Sakalava. Ceux-ci cependant le redoutent extrêmement, prétendant même que l'odeur du végétal, surtout au moment de la floraison, et la fumée qu'il répand par combustion sont dangereuses ; ils en éloignent avec soin leurs troupeaux et refusent de dormir dans son voisinage. Ils en abattent aussi les pieds croissant aux alentours de leurs villages ; par exemple, près de Soalala, tout autour du village de Bekomanga, on ne voit plus un seul *Erythrophleum*, bien que le nom de la localité signifie « beaucoup de komanga ».

Au cours de la pacification de Madagascar, pendant les années 1896-1900, de nombreux postes militaires furent établis en pays Sakalava, constituant une sorte de quadrillage, à raison d'un poste environ tous les cinquante kilomètres, quelquefois moins ; au moment de leur construction, tous les Komanga se trouvant dans leur voisinage étaient détruits systématiquement ; ce fut une véritable hécatombe dont certains vieux indigènes conservaient encore le souvenir il y a une dizaine d'années.

Ces arbres magnifiques cependant n'ont pas disparu, et le voyageur qui parcourt la brousse les reconnaît de loin à leur épais et sombre feuillage ; ils sont cependant toujours absents du voisinage des agglomérations, et l'on n'en voit jamais à moins d'un kilomètre au moins des habitations.